

Travail des Ouïghours : Zara et Uniqlo visés par une plainte en France



SOPA Image/Getty Images

Publié le 09/04/2021 à 20h05

Des ONG portent plainte en France contre quatre multinationales qu'elles accusent de "recel de travail forcé et de crimes contre l'humanité".

Des géants de l'habillement, tels que les propriétaires des marques Zara, Uniqlo, Sandro ou Skechers, ont-ils profité du travail forcé de Ouïghours en Chine ? C'est ce que dénoncent des ONG qui ont porté plainte en France contre ces quatre multinationales. Uniqlo France, du groupe japonais Fast Retailing, mais aussi les sociétés Inditex (qui détient les marques Zara, Bershka, Massimo Dutti), SMCP (Sandro, Maje, de Fursac...) et le chausseur de sport Skechers sont visés par cette plainte déposée à Paris par l'association anticorruption Sherpa, le collectif Ethique sur l'étiquette, l'Institut ouïghour d'Europe (IODE) ainsi qu'une Ouïghoure ayant été internée dans la province du Xinjiang (nord-ouest de la Chine).

Cette procédure a été dévoilée vendredi par un communiqué des associations, qui annoncent de prochaines plaintes en Europe. Elle est l'une des nombreuses initiatives lancées dans le monde par les défenseurs des droits humains en faveur des Ouïghours. Le sort de cette minorité, principalement musulmane, de langue turcique et qui représente un peu moins de la moitié des 25 millions d'habitants du Xinjiang, est l'objet d'une confrontation de plus en plus vive entre l'Occident et la Chine.

H&M, Nike et Adidas boycottent le coton du Xinjiang

Plusieurs pays, dont les Etats-Unis, évoquent un "génocide" et des ONG accusent Pékin d'avoir interné depuis 2017 plus d'un million d'entre eux dans des centres de rééducation politique. Le régime communiste dément ce chiffre et assure qu'il s'agit de "centres de formation professionnelle" destinés à éloigner les Ouïghours de l'islamisme et du séparatisme, après une série d'attentats qui leur ont été attribués. Plusieurs entreprises de prêt-à-porter comme le Japonais Uniqlo, le Suédois H&M, l'Américain Nike ou l'Allemand Adidas se sont engagées l'an passé à boycotter le coton du Xinjiang, et sont en retour visées par des appels au boycott en Chine.

La plainte, déposée en France par l'avocat William Bourdon, s'appuie principalement sur un rapport publié en mars 2020 par l'ONG australienne ASPI (Australian Strategic Policy Institute) pour étayer les soupçons de commercialisation de vêtements ou de chaussures fabriqués en totalité, ou en partie, dans des usines où des Ouïghours sont soumis au travail forcé. Les associations estiment aussi que les sociétés visées ne justifient pas d'efforts suffisants pour s'assurer que leurs sous-traitants ne sont pas impliqués dans les persécutions des Ouïghours.

Du tissu utilisé dans la région ?

Dans le détail, les plaignants suggèrent à la justice de qualifier ces faits de "recel de crime de réduction en servitude aggravée", "recel de crime de traite des êtres humains en bande organisée" ou encore "recel de crime de génocide et de crime contre l'humanité". Le géant espagnol Inditex se voit reprocher par les associations ses liens avec d'importants producteurs de fils et de tissus installés aux Xinjiang, ce qu'il a contesté. Uniqlo, qui a pris position officiellement contre le travail forcé des Ouïghours, est accusée de s'être fourni en textile dans la région, ainsi que de la province d'Anhui, où des milliers de travailleurs ouïghours ont été transférés, possiblement contraints.

Concernant SMCP, le fabricant a pour actionnaire majoritaire Topsoho, une société détenue par le Chinois Shandong Ruyi qui, selon l'ASPI, a implanté ses usines depuis 2010 dans le Xinjiang. Enfin, des chaussures de Skechers USA France ont été produites dans une usine de la province du Guangdong, où travaillent des Ouïghours transférés potentiellement de force, selon les plaignants. Les associations ont annoncé tenir une conférence de presse lundi

12 avril à Paris, en présence de la sociologue Dilnur Reyhan, fondatrice de l'Institut ouïghour d'Europe, et de l'eurodéputé Raphaël Glucksmann, récemment interdit d'entrée en Chine pour son engagement dans cette cause, qui est très critique face au récent accord sino-européen sur les investissements dépourvus, estime-t-il, de garanties notamment sur le travail forcé.

Un calendrier précis demandé à la Chine

En ce qui concerne cet accord, Paris rappelle régulièrement à ses interlocuteurs chinois ses "attentes sur la ratification (par Pékin) des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment sur le travail forcé, au vu des très grandes inquiétudes et des préoccupations de la France, mais aussi de toute l'opinion publique européenne, sur la situation des Ouïghours et la situation globale au Xinjiang", soulignait-on vendredi à l'Elysée.

"Il va falloir que les Chinois s'engagent sur un calendrier précis. (...) Il revient aux autorités chinoises de comprendre (...) cette très grande préoccupation et même cette condamnation de la situation, des mesures qui ont été prises au Xinjiang et d'y répondre", ajoutait-on.